



AMa

DECISION N° 320

COMMANDE PUBLIQUE - autres contrats

« CONTRAT D'ENGAGEMENT - PARTICIPATION POMPEY FETE LE WEEK-END DU 14 JUIN - V. PIERREL »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la collectivité d'organiser un évènement « Pompey fête le week-end » le 14 juin 2024,

Le Maire,

DECIDE

De signer avec Monsieur Victor PIERREL, représentant le groupe Johnny Jangle, un contrat fixant les modalités de leur intervention lors de l'évènement « Pompey fête le week-end » du 14 juin 2024.

Le groupe Johnny Jangle assurera une représentation d'une durée d'une heure de 19h00 à 20h00.

Le coût de cette prestation s'élève à 180 euros.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

Pompey, le 14 juin 2024

Le Maire



Laurent TROGRILIC

Publié électroniquement ou notifié le 5.7.24
Transmis à la Préfecture le 5.7.24